































































- 2) D'assortir cette embauche aux conditions prévues dans la *Politique de gestion des ressources humaines* et à la grille salariale en vigueur ;
- 3) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

**Adoptée à l'unanimité**

324-06-19

**16.3 Entérinement d'embauche de Mme Ketsana Vongsawath, inspectrice en bâtiment, poste temporaire à temps plein – étudiant**

Considérant la Résolution 016-01-19 « Autorisation de demande d'une subvention auprès d'Emplois d'été Canada - Étudiant pour le Service de l'urbanisme » ;

Considérant l'affichage d'un poste d'inspecteur en bâtiment pour étudiant pour la saison estivale 2019, daté le 17 mai 2019 ;

Considérant la recommandation du Directeur du développement durable et chargé de projets ;

**En conséquence,**

**Sur proposition de Mme Sarah Perreault ;**

**Appuyé par M. Normand Légaré ;**

**Il est résolu :**

- 1) D'entériner l'embauche de Mme Ketsana Vongsawath à titre d'inspectrice en bâtiment, poste temporaire – étudiant, à temps plein, pour la période du 27 mai au 16 août 2019 ;
- 2) D'assortir cette embauche aux conditions prévues dans la *Politique de gestion des ressources humaines* et à la grille salariale en vigueur ;
- 3) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

**Adoptée à l'unanimité**

325-06-19

**16.4 Entérinement d'embauche de M. Jean-Philippe Plamondon, journalier, poste temporaire à temps plein**

Considérant l'affichage du poste de journalier daté le 22 mars 2019 pour pourvoir au surplus de tâches durant la période estivale ;

Considérant la recommandation du comité de sélection ;

**En conséquence,**

**Sur proposition de M. Saül Branco ;**

**Appuyé par M. Normand Légaré ;**

**Il est résolu :**

- 1) D'entériner l'embauche de M. Jean-Philippe Plamondon à titre de journalier, poste temporaire à temps plein, pour un contrat se terminant le 1<sup>er</sup> novembre 2019 ;
- 2) D'assortir cette embauche aux conditions prévues dans la *Politique de gestion des ressources humaines* et à la grille salariale en vigueur ;
- 3) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

**Adoptée à l'unanimité**

326-06-19 **16.5 Levée de probation - M. Christian Sévigny au poste de journalier, permanent à temps plein**

Considérant la Résolution 246-05-18 « Autorisation d'embauche de M. Christian Sévigny au poste de journalier, permanent à temps plein » ;

Considérant la recommandation du Directeur des travaux publics ;

**En conséquence,**

**Sur proposition de M. Alain Michaud ;**

**Appuyé par Mme Sarah Perreault ;**

**Il est résolu :**

- 1) De lever la probation de M. Christian Sévigny au poste de journalier, permanent à temps plein ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

**Adoptée à l'unanimité**

**17 CORRESPONDANCE**

---

327-06-19 **17.1 Dépôt – Liste de la principale correspondance – Juin 2019**

Le directeur général adjoint, greffier et trésorier adjoint dépose la liste de la principale correspondance reçue durant le mois de mai 2019.

*Document déposé : 327-06-19*

**18 SUIVI DES DOSSIERS DES ELUS**

---

Les élus qui le souhaitent présentent les développements survenus dans leurs dossiers respectifs depuis la dernière séance ordinaire de ce Conseil.

**19 DIVERS**

---

Aucun élément traité ce mois-ci.

**20 PERIODE DE QUESTIONS**

---

À 20 h 20, M. le Maire, invite les citoyens à poser leurs questions, conformément au Règlement sur les règles de fonctionnement des séances du conseil (524-16).

M. Robert Landrigan exprime en son nom et au nom de la communauté son appréciation et des remerciements à la conseillère municipale Mme Francine Girard pour son implication au sein de la communauté. Il souligne son dévouement et son apport remarquables. Il mentionne, entre autres, les événements suivants auxquels Mme Girard a participé activement : le Irish Show, le Défilé de la Sainte-Patrick, l'organisation des jardins communautaires, le déjeuner communautaire de la CWL et le club de marches.

L'auditoire applaudit.

La période de questions, d'une durée maximale de soixante (60) minutes, s'est terminée à 20 h 35.

Les questions posées ne sont pas consignées au procès-verbal.

Considérant que l'ordre du jour est épuisé ;

**En conséquence,**

**Sur proposition de Mme Francine Girard ;**

**Appuyé par M. Alain Michaud ;**

**Il est résolu de lever la séance ordinaire à 20 h 35.**

**Adoptée à l'unanimité**

**En signant le présent procès-verbal, M. le Maire est réputé signer toutes les résolutions du présent procès-verbal, lesquelles correspondent à ce qui a été discuté et adopté lors de la présente séance et renonce conséquemment à son droit de véto.<sup>1</sup>**

---

Le maire,  
Mike-James Noonan

---

Le directeur général adjoint, greffier et trésorier adjoint,  
Me Sylvain Déry, avocat, M.B.A. Adm. A, OMA

---

<sup>1</sup> [Note au lecteur]

Monsieur le Maire ou toute autre personne qui préside une séance du Conseil a droit de vote, mais n'est pas tenu de le faire ; tout autre membre du Conseil est tenu de voter, à moins qu'il n'en soit empêché en raison de son intérêt dans la question concernée, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-22).

Le résultat du vote exprimé au bas de chaque texte de résolution n'inclut pas le vote de M. le Maire. Une mention spéciale est ajoutée pour signaler l'expression du vote de M. le Maire ou du président de la séance, le cas échéant.

Les documents déposés sont soumis à l'application de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, chapitre A-2.1.

Le Greffier, bien que membre inscrit au Tableau de l'Ordre du Barreau du Québec, de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec et de la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec, ne fait que constater les actes du conseil municipal. Il ne s'agit pas d'une opinion juridique, ou d'une recommandation favorable professionnelle.

Dans le même sens, l'opinion professionnelle des autres professionnels de la Ville n'est pas nécessairement reflétée par les résolutions adoptées.

Les élus sont régulièrement informés et invités à valider leurs actions auprès de professionnels externes étant entendu que les professionnels de la Ville sont au service de la personne de droit public que constitue de la Ville de Shannon.